



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités

Question écrite n° 27588

Texte de la question

Mme Véronique Massonneau attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les centres sociaux et socioculturels. Les 2 200 centres sociaux et socioculturels de notre pays, forts de leurs 40 000 salariés et 150 000 bénévoles, sont des vecteurs du bien vivre ensemble. Ils contribuent à lutter contre toutes les formes d'isolement social et culturel, liées aux territoires, à tous les âges de la vie. Agréés par les caisses d'allocation familiale (CAF), ils sont en lien avec une multitude de services de l'État et constituent ainsi les acteurs d'une grande diversité de politiques publiques. C'est la raison pour laquelle la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF) souhaite l'organisation d'une rencontre interministérielle qui aurait pour objet de rendre lisible et coordonnée la diversité des champs d'intervention des centres sociaux, d'en rationaliser l'action et d'en moderniser l'impact sur les territoires. Cette lisibilité semblerait utile au moment de la négociation en cours de la convention d'objectifs et de gestion (COG) entre la CNAF et l'État et peu après la publication d'une nouvelle circulaire de la CNAF permettant de préciser le champ d'intervention d'un centre social et socioculturel. En conséquence elle lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La fédération des centres sociaux de France (FCSF) bénéficie d'un partenariat financier régulier avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. L'objet statutaire de la FCSF s'inscrit pleinement dans l'éducation populaire et est particulièrement en phase avec les priorités du ministère. Le travail de ses correspondants régionaux et de ses animateurs en faveur de l'engagement citoyen dans les territoires mérite notamment d'être souligné. Dans un contexte général de réduction des déficits et des dépenses publics, le soutien apporté par le ministère à la FCSF a été renforcé : 22 000 euros en 2013 contre 22 000 euros en 2012, auxquels s'ajoutent 14 328 euros sous forme d'unités de subventions versées par le Fonjep pour le compte du ministère. Une réunion interministérielle s'est tenue avant l'été et a permis d'améliorer la visibilité de l'action quotidienne des centres sociaux sur le territoire avant la nouvelle négociation de la convention.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Massonneau](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27588

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2013](#), page 5460

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13308